

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00565

ADHÉSION AU CLUSTER INDURA AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D20230056510

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

ADHESION AU CLUSTER INDURA AUVERGNE RHONE-ALPES

Le cluster INDURA est une association qui regroupe une centaine d'acteurs économiques techniques et scientifiques principalement des entreprises de travaux publics, des industriels, des maîtres d'ouvrage publics et privés et des organismes de formation pour apporter et mettre en commun sur le territoire régional les synergies nécessaires au développement économique par l'innovation.

Les friches de Saint-Etienne-Métropole sont stratégiques pour le développement du territoire et jouent un rôle fondamental dans les possibilités d'aménagement futur avec l'application du principe Zéro Artificialisation Nette issu de la loi Climat et Résilience. C'est pourquoi la question de la stratégie de régénération des friches est un des axes principaux du Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne (PPA GOSE) et des Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) pilotées par la Métropole.

INDURA a animé des groupes de travail multi-partenariats autour de thématiques variées dans le cadre d'IDfriches pendant 6 ans. Suite à l'arrêt d'IDfriches, INDURA a créé un collège « Recyclage foncier » ayant pour objectif de se saisir des questions de gestion des périodes transitoires des friches, de la désartificialisation des sites anthropisés dont la renaturation, des modèles économiques des friches, de la déconstruction et de l'économie circulaire, de la gestion des ressources (matériaux et foncier) et du désamiantage, etc.

Dans le cadre de ce collège recyclage foncier, INDURA a pour missions :

- D'animer les échanges entre acteurs afin d'identifier les sujets prioritaires ;
- De structurer les groupes de travail afin d'obtenir des résultats rapides et probants ;
- D'accompagner le montage et la recherche de financement des démonstrateurs ;
- D'organiser des webinaires et séminaires pour valoriser les savoir-faire et mettre en avant les projets ;
- De mettre en lumière les sujets étudiés à travers des vidéos de communication dans la continuité des Instants Friches.

L'adhésion de Saint-Etienne-Métropole au cluster Indura lui permettrait d'intégrer le réseau d'acteurs réunis lors des collèges du recyclage foncier et d'assurer une déclinaison de ses missions sur le territoire du PPA (études de cas pratiques, animation d'ateliers).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'adhésion de Saint-Etienne-Métropole auprès du cluster Indura pour une période d'un an à compter de la signature de l'adhésion, renouvelable annuellement,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion ;**
- **la dépense correspondant au règlement de la cotisation annuelle (3 150 € HT) sera imputée sur la destination PPA1 du budget de fonctionnement de la DICAF de l'exercice 2023 et suivants.**

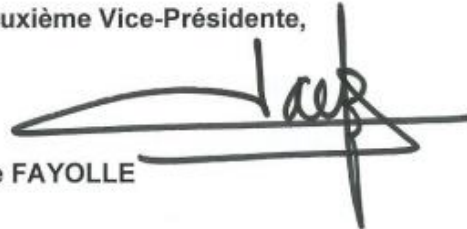
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE